



76^{ème} Rallye National « Rhône - Charbonnières »

Championnat de France des Rallyes 2024
Championnat de France des Rallyes 2 roues motrices
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France Féminin

Classement Promotion Trophée Michelin

Trophée IGOL
Trophée GT2i CFR FFSA

Trophée Alpine Elf Rally
Stellantis Motorsport Rally Cup

Coupe de France des Rallyes 2024 (coef. 4)

Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2024

18, 19 & 20 AVRIL 2024

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 06 12 30 33 31

Email : contact@asarhone.com

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel

www.lecharbo.fr



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du RHÔNE tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation du **76^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières »** en apportant une aide efficace au Comité d'Organisation :

Mesdames:	Marie-Luce ARNOUX	Maire de CHAMBOST-LONGESSAIGNE
	Patricia BLEIN	Maire de SAINT CLEMENT LES PLACES
	Karine FOREST	Maire de BESSENAY
	Christine GALILEI	Maire de SAINT JUST D'AVRAY
	Véronique MURAT	Maire de MEAUX LA MONTAGNE
Messieurs :	Alain CHAMBRU	Maire de CHAMELET
	Franck CHAVEROT	Maire de BIBOST
	Florent CHIRAT	Maire de SAINT JULIEN SUR BIBOST
	Alain DEQUEVAUVILLER	Maire de SAINT NIZIER D'AZERGUE
	Marc DESPLACES	Maire de LAMURE SUR AZERGUE
	Dominique DESPRAS	Maire de CLAVEISOLLES
	Gilles DUBESSY	Maire de SAINT FORGEUX
	Bernard DUMAS	Maire de TERNAND
	Jean-Pierre DUMONTET	Maire de SAINT CYR LE CHATOUX
	Pascal FICHET	Maire de BRULLIOLES
	Gérald EYMARD	Maire de CHARBONNIERES LES BAINS
	Michel GOUGET	Maire de MONTROTTIER
	Christophe GUILLOTEAU	Président du Conseil départemental du Rhône
	Guy JOYET	Maire de SAINT ROMAIN DE POPEY
	Bernard MARCONNET	Maire de CHATILLON d'AZERGUES
	Jean-Charles PERRIN	Maire de VAUX en BEAUJOLAIS
	Gilles PILLON	Maire de LA TOUR DE SALVAGNY
	Michel RAMPON	Maire de LONGESSAIGNE
	Hubert ROCHE	Maire de DIÈME
	Gérard TACHON	Maire de LE PERREON
	Pascal TERRIER	Maire de VAL D'OINGT
	Pascal TOUCHARD	Maire de SAINT BONNET LE TRONCY
	Max VINCENT	Maire de LIMONEST
	Laurent WAUQUIEZ	Président du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes
	Pierre-Jean ZANNETTACCI	Maire de L'ARBRESLE

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

PROGRAMME - INFORMATION - ADRESSES

Vendredi 9 février 2024	12h00	Parution du règlement - Ouverture des engagements
Lundi 1 avril 2024	Minuit	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en CFR et/ou Trophée Michelin et à une coupe de marque,
Lundi 8 avril 2024	Minuit	Clôture des Engagements
Vendredi 12 avril 2024	15h00	Publication : liste des engagés et numéros de course, horaires convocations aux vérifications et marquages
	16h00 à 21h30	Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire (road-book), vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly)
Samedi 13 avril 2024	07h30 à 11h00	Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire, vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly)
	09h00 à 20h00	Reconnaitances organisées : 1 ^{ère} session (Art. 6.2p Reconnaissances)
Dimanche 14 avril 2024	08h00 à 19h00	Reconnaitances organisées : 1 ^{ère} session
Lundi 14 avril 2024	16h00 à 21h30	Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire, vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly)
Mardi 16 avril 2024	7h00 à 12h00	Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire, vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly)
	09h00 à 20h00	Reconnaitances organisées : 2 ^{ème} session (Art. 6.2p Reconnaissances)
Mercredi 17 avril 2024	08h00 à 19h00	Reconnaitances organisées : 2 ^{ème} session (Art. 6.2p Reconnaissances)
	15h00	Ouverture du Parc Assistance – l'Arbresle structures : Michelin, Teams CFR et Coupes de marque
Jeudi 18 avril 2024	8h00	Ouverture du parc d'assistance – l'Arbresle
	09h00 à 14h00	Séance d'essais facultative – Limonest (Art. 7.5.12)
	15h00 à 22h00	Vérifications administratives complémentaires (selon heure de Convocation aux vérifications techniques) et uniquement pour les documents manquants et remise du briefing écrit et autres documents – Lycée Blaise Pascal, Charbonnières-les-Bains.
	15h00 à 22h30	Vérifications techniques obligatoires – Lycée Blaise Pascal, Charbonnières-les-B.

		Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives. Pesées libres.
	16h00 à 23h00	Mise en parc fermé de départ à l'issue des vérifications techniques (Parking de la Gare, Charbonnières-les-B.)
	18h00	Conférence de presse : Espace presse - Tirage au sort du Trophée Michelin
	18h30	Réunion des chronométrateurs (PC Rallye)
	19h00	Briefing des directeurs de course, des Véhicules d'Encadrement et des « 0 » de réserve (PC Rallye)
	20h00	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC Rallye)
	23h30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.
Vendredi 19 avril 2024	10h05	Départ de la 1^{ère} étape – Sortie parc fermé à Charbonnières-les-B.
	19h33	Arrivée de la 1^{ère} étape - Parc fermé Charbonnières-les-B.
	22h30	Affichage et publication du classement à l'issue de la 1 ^{ère} étape (dernière ES courue) et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape
Samedi 20 avril 2024	09h15	Départ de la 2^{ème} étape – Sortie parc fermé Charbonnières.
	19h58	Arrivée de la 2^{ème} étape (CH 12C) - Podium Charbonnières à discrétion du protocole FFSA, Parc fermé
		Vérifications Techniques finales dès l'arrivée
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH 12A
	23h00	Fermeture du parc d'assistance

LIEUX - ADRESSES

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifications administratives préliminaires ▶ Mise à disposition des carnets d'itinéraire, remise du tracking 	<p>Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly Tél.: 04.78.69.77.77</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifications techniques ▶ Accueil Officiels 	<p>Lycée Blaise Pascal 2 avenue Bergeron 69260 Charbonnières-les-Bains</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accueil des Commissaires 	<p>Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Direction de Course, ▶ Collège des Commissaires Sportifs, ▶ Organisation 	<p>Maison des Arts Chemin de la ferrière 69260 Charbonnières-les-Bains Tél. : 04.78.19.80.00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parc fermé de départ / arrivée d'étapes 	<p>Parking de la Gare 69260 Charbonnières-les-Bains</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parc Assistance 	<p>Parking (Complexe sportif) 221 rue de Paris 69210 L'Arbresle</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parc Remorques 	<p>Tennis Club de Charbonnières, 30 Avenue Denis Delorme 69260 Charbonnières-les-Bains</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Salle de Presse 	<p>Structure FFSA Parc d'Assistance Cinéma Alpha, 24 avenue Lamartine 69260 Charbonnières-les-Bains</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Remise des prix 	<p>Podium, Salle Sainte Luce à Charbonnières</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifications finales 	<p>Garage de France Z.A du Clapeloup, 69280 Sainte-Consorce GPS : 45°46'15.636 / 4°42'13.967 Tél. : 04.78.87.09.53</p>

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Jusqu'au jeudi 18 avril 2024 à 12h00 	<p>Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Jeudi 18 avril 2024 de 12h00 à 22h00 ▶ Vendredi 19 avril (7h30) au Samedi 20 avril 2024 (24h00) 	<p>PC Course Maison des Arts Chemin de la Ferrière 69260 Charbonnières-les-Bains</p>
<p>▶ Tableau d'affichage numérique : www.lecharbo.fr – onglet « Concurrents / Tableau d'affichage » pour les documents officiels et www.pksoft.fr pour les résultats, ordres et heures de départ.</p>	

ATTENTION

Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A Championnat de France des Rallyes.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise du **18 au 20 avril 2024**, en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) dénommé :

76^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières »

Ce rallye servira de support aux rallyes dénommés ci-dessous :

47^{ème} Rallye VHC « Rhône – Charbonnières »

6^{ème} Rallye VHRS « Rhône – Charbonnières »

3^{ème} Rallye VMRS « Rhône – Charbonnières »

Cette manifestation est placée sous le patronage :

- Du Conseil régional d'Auvergne – Rhône-Alpes,
 - Du Conseil départemental du Rhône
- La municipalité de Charbonnières-les-Bains
 - La municipalité de l'Arbresle

Le présent règlement a été approuvé par :

- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes en date du **12/01/2024** (Permis d'Organiser n° : **N3**)
- Fédération Française du Sport Automobile en date du **05/02/2024** (Permis d'organiser n° **116**)

Comité d'Organisation :

Les membres du Comité directeur de l'ASA.

Adresse du Secrétariat du Rallye :

ASA du Rhône

40 cours de Verdun – 69 002 LYON

Tél. : 06.12.30.33.31

Email : contact@asahone.com

1-1p OFFICIELS

Observateur F.F.S.A :	Gérard PLISSON
Chauffeur	Gérard GHIGLIA
Collège des Commissaires Sportifs :	
Président	Gilbert GIRAUD
Membres	Hervé BESSON, Jean-François PASCAL
Direction de course :	
Directeur de Course	Pascal BATTE
Directeur de Course adjoint et VHC	Robert GALLI
Adjoints à la Direction de course	Nathalie CHANTAGREL, Valérie DIEBOLT, Sylvie ZYCH, Denis MOCELLIN
Délégué aux vérifications administratives et techniques	Sylvie ZYCH

Délégué au Nouveau départ	Nicolas BALDIT
Véhicules d'encadrement :	
Tricolore	Jean-Pierre MAUVEAUX
Autorité	Patrick BOUTEILLER, Gérard TEXIER
Damier	Armand AGOSTHINO, Emmanuel VEYRET
Secrétaire du meeting :	Annick SEGOUIN
DC délégués aux E.S :	Patrick GAGNAIRE, Marc HABOUZIT, Bruno MUSELLI, Gérard GHIGO (Séance d'essais)
DC délégués aux E.S (Inter sécurité) :	Catherine CHIORU, NC
DC délégués aux parcs :	
Charbonnières-les-Bains	A déterminer
Assistance	Pascal LAFOND
Regroupement	Serge FREVILLE
Dédicaces	Max LOLLIA SAINT ANGE
Repositionnement	Serge FREVILLE
DC Adjoint Responsable mise en place des parcs d'assistance	Marc HABOUZIT
Médecin Chef	Christine LESPIAUCQ
Juges de faits	Equipe 1 : Jean-Luc & Catherine DESHAYES Equipe 2 : Marie-Noëlle FAURE, Fernand VERRIERE Equipe 3 : Jean-Carl & Bertrand ANNOVAZZI
Commissaires Techniques	
Délégué technique CFR FFSA	Christian BONIN
Délégué technique CFR Teams	Michel PETETIN
Stellantis Motorsport Rally Cup	Hervé HENO
Membres	Christian RACHEX, Jean Pierre ROLLAND, Yannick BOSSEAU, Jean-Marc RANCON, Alain BILLOU, Patrick GARREAU (stagiaire B)
Responsable Nouveau départ	Christian BONIN
Chargé des Relations avec la Presse	Paul DURAND
Responsable du protocole et de l'accueil des officiels	Emilie TRAMONT
Chargés de Relations avec les Concurrents	
Responsable	Françoise FREVILLE
Adjoints	Corine BEFFY, Véronique PUYAU, Nadège ROBILLARD, Gérard BERTRAND
Stellantis motorsport Rally cup	Jean-Marc SEGOUIN
Speaker FFSA	Philippe SOING
Responsable podium, protocole arrivée	Nathalie PERRIN
Responsable relations avec les commissaires	Morgane HAUSCARRIAGUE
Responsable Matériel	François BUISSON, Christophe PERRIN, Bruno RODARIE

Responsables des équipes d'implantation	
Séance d'essais	Bruno RODARIE
ES 1/4	Philippe BOUIN ; Sylvain NICOLAS
ES 2/5	Dominique CALAIS, Pierre GAUDE
ES 3/6	Corentin GRUT
ES 7/10	Mickaël TATERZINSKY
ES 8/11	François BUISSON, Team Auto Saint-Nizier
ES 9/12	Nicolas PERRIN
Parc fermé	
Parcs d'assistance (Installation)	Marc HABOUZIT
Parcs de regroupement	Christophe FRANCOZ, Ignacio LOPEZ, Philippe TISSOT
Responsable mise en place chronométrage	Jean-Paul DURAND, Sandrine LABROSSE

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, dans le règlement du rallye de doublure, ainsi que dans d'éventuels additifs sont compétents en tant que « **Juges de faits** ».

Et avec la collaboration des commissaires et des officiels de la Ligue Rhône-Alpes, des Ligues voisines et la collaboration des communes concernées.

FFSA :

Président de la commission Ch. de France	Bernard DEMEUZOIS
Coordinateur Ch. de France	Philippe SOULET
Chargée de Mission FFSA	Anne BERNARD
Rédacteur Réseaux Sociaux FFSA	Mathieu ANNE

PRESTATAIRES :

Service Classement-, Informatique	Société Patrick SOFT
Liaisons radio	Société ALT Group Events (Laurent LEYNAUD)
Géolocalisation	Société VDS Racing

1.2p ELIGIBILITE

Le 76^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières » compte pour les :

- Championnat de France des Rallyes
- Championnat de France des Rallyes 2 roues motrices
- Championnat de France des Rallyes Team
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Classement Promotion Trophée Michelin
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Trophée Igol
- Trophée GT2i CFR FFSA
- Trophée Alpine Elf Rally (1/6)
- Stellantis Motorsport Rally Cup (2/6)
- Coupe de France des Rallyes 2024 (coef. 4)
- Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2024.

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.lecharbo.fr pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1p. Vérifications administratives obligatoires : Elles auront lieu lors de la remise du carnet d'itinéraire au Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Original du permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours (Pilote et Copilote).
- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Les concurrents se verront également remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...) contre un chèque de caution de 300€.

Des vérifications administratives complémentaires éventuelles auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.lecharbo.fr.

1.3.3p. Les vérifications techniques avant le départ du rallye : auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiée sur le site internet le vendredi 12 avril 2024 à 15h00.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications ainsi que celles participant à la séance d'essai.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de la gare, Charbonnières-les-Bains).

Depuis les vérifications techniques, le trajet pour rejoindre le parc fermé à Charbonnières pourra se faire par la route (en empruntant exclusivement le parcours de liaison remis lors des vérifications) ou sur remorque.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures auront 30 minutes pour rejoindre le parc fermé de départ.

Le Parc à remorques est situé au Tennis Club de Charbonnières, 30 Avenue Denis Delorme. Le stationnement des remorques est interdit sur les parkings publics du centre-ville, le long des rues et voies publiques, sur les parkings privés des hôtels.

1.3.12p Vérifications techniques finales

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels

Garage de France

Z. A du Clapeloup,
69280 Sainte-Consorce
GPS : 45°46'15.636 / 4°42'13.967
Tél. : 04.78.87.09.53

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € TTC**.

ARTICLE 2P - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

***** Important** : Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne seront en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P – CONCURENENTS ET PILOTES

3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p. Toute personne désirant participer au **76^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières »** doit adresser sa demande d'engagement **avant le Lundi 8 avril 2024 (Pas de lettre recommandée)**.

Les concurrents inscrits au Championnat de France, Trophée Michelin ou à une coupe marque, bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **lundi 1^{er} avril** minuit.

Les concurrents souhaitant participer au Rallye Rhône – Charbonnières 2024 doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription électronique sur le site de la FFSA engagement.ffsa.org/ avant la clôture des inscriptions.

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :

- Un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.
- Un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances (Cf Art. 6P).
- Un formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés.

Adresse Postale Obligatoire pour tous envoi de courriers :

ASA du RHÔNE
Chez M. Emmanuel VEYRET
11 rue Pierre Dupont
69250 Neuville-sur-Saône

3.1.10p. Le nombre d'engagés est fixé à **150 pour le rallye moderne et 200** sur l'ensemble des rallyes **Modernes, VHC, VHRS et VMRS**. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de voitures engagées dans l'un ou l'autre de ces rallyes.

3.1.11p. Droits d'engagement

- Droits normaux : **1 200 € y compris le matériel** de géolocalisation.

Et pour les

- **Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à l'ASA du Rhône** (sauf ceux engagés en Championnat de France, Classement Promotion et Coupes de marque) : **800 € ⁽¹⁾** à condition que le bulletin d'engagement soit transmis avant le lundi 11 mars 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Après cette date l'engagement sera de **1 000 € ⁽¹⁾**

- **Equipages (pilotes et copilotes) licenciés dans la Ligue Rhône-Alpes** (sauf ceux engagés en Championnat de France, Classement Promotion et Coupes de marque) : **950 € ⁽¹⁾** à condition que le bulletin d'engagement soit transmis avant le lundi 11 mars 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Après cette date l'engagement sera de **1 000 € ⁽¹⁾**

(1) Une somme forfaitaire fixée à 65 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation

En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de **2 400 €**. La majoration applicable sera exigée immédiatement si au cours du rallye l'absence de la publicité facultative est constatée.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par email engagement@asarhone.com.

La retenue sera de :

- **30%** pour les demandes reçues avant le jeudi 14 avril 2024
- **50%** pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications, **jeudi 20 avril 2024 à 14h00**. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non-présentation des documents nécessaires.

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

Pour les virements : **Banque : Crédit Mutuel La Tour de Salvagny**
RIB : 10278 07255 00020084401 70
IBAN : FR76 1027 8072 5500 0200 8440 170
BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront remis en banque à partir du 12 avril.

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3p. ORDRE DE DEPARTS

Conforme au règlement standard du Championnat de France des Rallyes 2024.

3.3.1p. Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la **dernière ES courue de la 1^{ère} étape**. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes 2024.

4.1.3p. Pneumatiques

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes 2024.

4.3p. ASSISTANCE

L'assistance devra être effectuée dans le parc d'assistance prévu à l'Arbresle (Complexe sportif – 221 rue de Paris).

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de **60 m²** par voiture + **40 m²** par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une superficie supplémentaire, se verront proposer une tarification spécifique de **8€ HT/m²** selon les disponibilités de l'organisation (voir formulaire sur site internet ou demander au secrétariat).

Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans le parc le

- **Mercredi 17 avril 2024 à partir de 15h00 pour les structures : Michelin, Teams et Coupes de marque.**
- **Judi 18 avril 2024 de 12h00 à 22h00, le vendredi 19 avril de 6h00 à 9h00 pour les autres structures.**

L'ensemble des structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 19 avril 2024 à 9h00.

Le parc d'assistance devra être libéré samedi 20 avril à 23h00 maximum.

Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place.

Les droits d'engagement comprennent un adhésif "Assistance" numéroté par concurrent.

Cet adhésif doit être obligatoirement collé sur le pare-brise du véhicule admis à pénétrer dans le parc.

Dans le parc d'assistance ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.

Pour tout véhicule complémentaire (motor-home, véhicule auxiliaires, ...) dans les parcs assistance, il sera délivré une plaque numérotée moyennant **180 €** (à régler lors de l'engagement).

Important : Un autocollant pare-brise « Navette Parc Assistance » (un par concurrent, distribué au moment des vérifications administratives) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement du Parc d'Assistance.

Seul le catering destiné aux équipes est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération commerciale ou promotionnelle y est interdite (sauf accord préalable avec l'organisateur).

Dans les parcs d'assistance il est demandé aux concurrents :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité du parc d'assistance).

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance. Un parc remorques est à votre disposition :

Tennis Club de Charbonnières
30 avenue Denis Delorme
69260 CHARBONNIERES-les- BAINS

4.3.2p. Zone de ravitaillement

- Le ravitaillement en carburant se fera pour tous les concurrents aux parcs d'assistance.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées. L'accès à cette ZR ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage porteur du badge spécifique et portant des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé. Le port d'une cagoule ignifugée du type « chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection est également obligatoire durant le ravitaillement en carburant.

Il est obligatoire que l'équipage se tienne en dehors de la voiture au cours d'un ravitaillement (rappel : il est interdit de fumer et/ou d'utiliser un téléphone portable dans une zone de ravitaillement).

La voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

Les pilotes pourront utiliser du carburant disponible dans le commerce en s'approvisionnant aux stations essence, indiquées dans le road-book. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir.

L'équipage doit utiliser uniquement l'équipement à bord et les pompes sans aide physique externe.

Les voitures équipées uniquement des prises de ravitaillement spécifiques FIA et utilisant du carburant des stations essence doivent transporter l'adaptateur à bord.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle de ces opérations.

Les concurrents devront prévoir leur carburant avant les vérifications techniques et leur mise en parc fermé de départ.

4.9p. GEOLOCALISATION

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes 2024.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones blanches non couvertes

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1p. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1.1p. L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté

- **Sur le parcours exact tel que défini par le carnet d'itinéraire du rallye (éventuels itinéraires de déviation compris),**
- **Sur le trajet entre les vérifications techniques et le parc fermé (Parking de la gare à Charbonnières).**
- **Pour les participants à la séance d'essais, entre le parc de Limonest, la spéciale et le retour (voir carnet d'itinéraire spécifique)**

5.2p. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un communiqué de l'organisateur lors de la prise du carnet d'itinéraire.

IMPORTANT : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du Rallye « Rhône – Charbonnières » sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires.

En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement.

La prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

5.4p - Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Longueur totale du parcours :	522,75 km
Nombre d'Epreuves Spéciales :	12
Longueur totale des Epreuves Spéciales :	218,62 km
Nombre de sections :	5
Nombre d'Étapes :	2
Type de revêtement :	Asphalte

Parcs d'Assistance - 1^{ère} Étape : A, B, C - 2^{ème} Étape : D, E

Distances entre Parcs d'Assistance :

Départ à A = 15,80 km – A à B = 91,36 km dont ES = 49,73 km – B à C = 119,91 km dont ES = 49,73 km - C à D = 31,10 km

D à E = 144,26 km dont ES = 59,58 km - E à Arrivée = 151,42 km dont 59,58 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe « Itinéraire »

Une séance d'essai sera organisée à Limonest (voir article 7.5.20) : 2,685 km.

Les distances sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

6.2p - RECONNAISSANCES (voir tableau annexe 2)

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2024.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (Annexe II - Programme des reconnaissances) :

- **Samedi 13 et dimanche 14 avril 2024**
- **Mardi 16, Mercredi 17 avril 2024**

Les concurrents devront préciser leur planning sur leur bulletin d'engagement (le panachage est interdit).

Il est bien précisé que les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais et que le Code de la Route doit être absolument respecté.

Des contrôles seront effectués aussi bien avant qu'après la remise du road book.

Tout excès de vitesse (contrôles effectués via le système de géolocalisation) pendant les reconnaissances des épreuves spéciales / séance de mise au point et sur tout secteur de liaison entraînera l'application de pénalités (art. 6.4 du Règlement standard des rallyes 2024).

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.

Les carnets d'itinéraires seront à retirer au Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly aux dates et horaires ci-dessous :

- **Vendredi 12 avril de 16h00 à 21h30**
- **Lundi 15 avril de 16h00 à 21h30.**
- **Samedi 13 avril de 7h00 à 12h00**
- **Mardi 16 avril de 7h00 à 12h00**

Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 € (+ frais d'envoi) par exemplaire et sur réservation avant le 31 mars 2024.

6.2.1p. Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance.

Quatre autocollants (dimension 210mmX140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances lui seront remis. Ces autocollants devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissances, sur le pare-brise avant (en haut à droite), sur la lunette arrière (en haut au centre) et sur les vitres latérales arrières en partie haute. Ils devront être impérativement retirés à l'issue des reconnaissances

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée, l'organisation se réserve le droit de protéger les cordes (piquets, bottes de paille, séparateurs ou autres dispositifs).

La détérioration volontaire des protections, même par les ouvriers, pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p DEPART

Le départ des voitures sera donné le vendredi 19 avril 2024 de Charbonnières-les-Bains à partir de 10h05.

A l'issue des vérifications techniques, jeudi 18 avril, les voitures devront être amenées en parc fermé Parking de la gare à Charbonnières-les-Bains (cf. Art 1.3.1). Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires *et porteurs* d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce-d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (210 x 140 mm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 120 mm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau « ouvreur » (50 x 70 cm), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 250 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Les véhicules « Ouvreur » devront être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent sera responsable sportivement de son ouvrier.

Dans le cas d'un arrêt, sur le parcours d'une E.S., justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvrier, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage du véhicule balai.

L'heure limite maximum pour le passage des ouvreur sera fixée à tout moment avant la tricolore et jusqu'à H-90 avant le 1^{er} concurrent du 76^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières.

7.3.17p. Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Un concurrent ne désirant pas ou ne pouvant pas prendre part au « nouveau départ » doit signaler son intention à la Direction de Course ou aux Chargées des Relations avec les Concurrents.

La limite horaire pour présenter la voiture au contrôle des Commissaires Techniques est fixée à 30' avant le départ de la première voiture pour l'étape suivante.

7.5p EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.3p - Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.4p Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une E.S, à **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.20p Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le jeudi 18 avril 2024 de **9h00 à 14h00**.

Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à **200 €** par voiture.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence (au minimum, une licence Satellite de type EIPS). Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Lieu : Commune de Limonest sur la D92

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification".

La reconnaissance du shakedown est obligatoire pour les inscrits au shakedown, des vérifications de notes seront effectuées avant le départ.

Tout essai privé est INTERDIT à compter de l'ouverture des engagements, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du parcours du rallye.

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Il sera établi :

- Un classement Général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- Un classement Championnat de France des rallyes 2 roues motrices
- Un classement « Trophée Michelin »
- Un classement « Trophée Igol »
- Un classement « GT2i CFR FFSA »
- Un classement par coupe de marque : « Trophée Alpine Elf Rally », « Stellantis Motorsport Rally Cup »
- Un classement Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Un classement par Groupe et Classes hors pilotes inscrits au Championnat de France, Classement Promotion

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium d'arrivée.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée il sera mis en place un parc de repositionnement CH 12A (sous régime de parc fermé) de 20 minutes minimum en amont de ce podium.

10.1p - PRIX EN ESPECES

A la Classe : Nb partants	10 et plus	De 5 à 9	Moins de 5
1 ^{er}	100% x E	50% x E	25% x E
2 ^{ème}	50% x E		
3 ^{ème}	25% x E		

(E = représente le montant de l'engagement réellement payé (Hors géo localisation), plafonné au montant avec publicité optionnelle.)

Première féminine 50% x E

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

10.2p - COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général + premier Team,
- Les 3 premiers équipages du Championnat 2 roues motrices,
- Les 3 premiers équipages du Trophée Michelin,

- Les 3 premiers équipages du trophée « Alpine Elf Rally »
- Les 3 premiers équipages de la « Stellantis Motorsport Rally Cup »
- Les 3 premiers équipages de la Ligue « Rhône-Alpes »,
- Le premier équipage féminin.
- Les vainqueurs de chaque Classe,

Des coupes récompenseront 5 commissaires ou contrôleurs tirés au sort à l'issue du rallye.

10.3p – PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

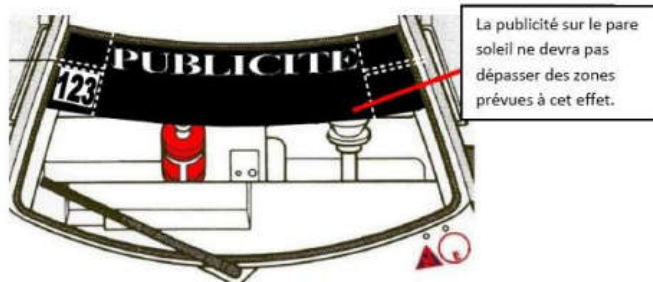
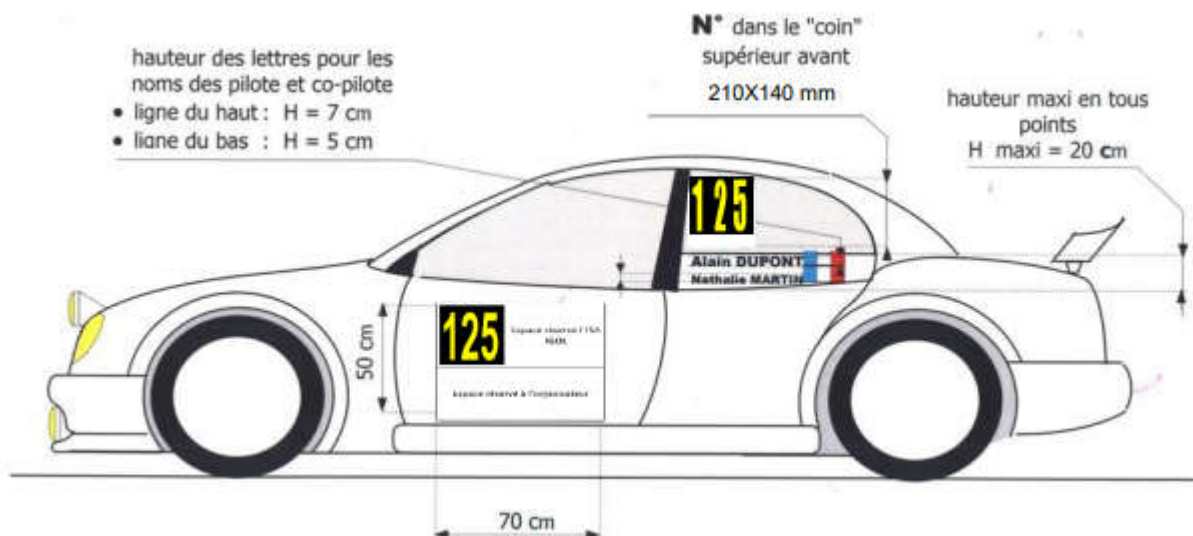
Les 3 premiers du classement général, du Trophée Michelin et des coupes de marques doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (salle du Conseil Municipal, Mairie de Charbonnières-les-Bains), immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

ANNEXE I - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par la réglementation FFSA et les règlements de la FIA,
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes,
- N'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition,

En plus des plaques de rallye et des panneaux de portière, l'organisateur délivrera 2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conforme au dessin.



Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité

de l'organisateur.

Cette publicité doit obligatoirement être positionnée sur la surface vitrée (pare-brise) de la voiture, sans empiéter sur les parties métalliques : montants de pare-brise ou pavillon (voir Art. 5 : Publicité)

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

ANNEXE II - PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous.

Il n'est possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit.

Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

E.S.	Km	Session 1		Session 2	
		Samedi 13 avril (9h00-20h00)	Dimanche 14 avril (8h00-19h00)	Mardi 16 avril (9h00-20h00)	Mercredi 17 avril (8h00-19h00)
1/4	21,51 Km		Autorisé		Autorisé
2/5	13,29 Km		Autorisé		Autorisé
3/6	14,93 Km		Autorisé		Autorisé
7/10	14,32 Km	Autorisé		Autorisé	
8/11	24,20 Km	Autorisé		Autorisé	
9/12	21,06 Km	Autorisé		Autorisé	

Attention, il sera établi avec rigueur des contrôles :

- Du nombre de passage 2 passages maxi,
- Du respect des horaires,
- Du respect de la vitesse limitée lors des reconnaissances,
- Du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales.